

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

D2024-79

Décision modificative N° 3 :
SYDESL Voie d'accès chemin des
arts

Rapporteur : Annick GUYON

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Valentin CARRERAS, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Marina BROSETTE (Pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Coralie SANGOY

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative pour prendre en compte les éléments suivants :

- Besoin de crédits supplémentaires à l'article 2041582/112 en dépenses d'investissement pour l'éclairage public du chemin des arts : besoin de 19000,00 €

Section d'investissement :

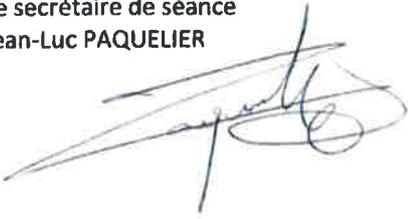
DEPENSES

Opération	Article	Augmentation	Diminution	Total
112	2041582	19 000		
	1641		19 000	
Total		19 000		19000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la décision modificative N° 3
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Envoyé en préfecture le 17/09/2024
Reçu en préfecture le 17/09/2024
Publié le
ID : 071-217101500-20240916-202479-DE

Le Maire
Miche



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17.09.2024
Acte affiché le

Acte contresigné le 17.09.2024
Le Maire Miche BERTHET

